



GUIDE DE L'INSCRIPTION 2026-2027

INSCRIPTION EN 3 ÉTAPES

.....

NOS DISCIPLINES

.....

GROUPES ET
TARIFS

.....

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

.....

CONTACTS

.....



INSCRIPTION EN 3 ETAPES

1ère étape : Pré-inscription en ligne



- Cliquez sur le lien qui vous a été communiqué dans le mail ou [ici](#).
- Renseigner en ligne les informations concernant l'enfant puis celles des parents.
- **N'oubliez pas d'indiquer le groupe souhaité**, pour que l'inscription puisse être prise en compte. Cela est possible dans le champ COMMENTAIRES ADHÉRENT.
- En cas d'oubli, vous pouvez envoyer un mail pour le préciser sur [**patriotes.agenais@wanadoo.fr**](mailto:patriotes.agenais@wanadoo.fr). Vous pouvez également y indiquer la mention «Pass'Sport» si vous êtes éligible.

2ème étape : Finaliser l'inscription



Pour finaliser l'inscription, il vous suffit de rapporter :

- **Le questionnaire de santé de la FFG** (pour les mineurs)
ou
- **Un certificat médical de moins d'un an** (pour les majeurs / et pour les mineurs ayant répondu «oui» à au moins une des questions du questionnaire de santé FFG).

Le certificat médical de moins de 2 mois est obligatoire pour tous les groupes compétition.

Si besoin, ces documents peuvent être envoyés par mail (inscriptions.pagym@gmail.com) ou déposés lors d'une permanence à la salle de gym.

Pensez à conserver votre certificat, il sera valable pour 3 saisons consécutives.

- **Le paiement :**
 - **En ligne :** via HelloAsso paiement en 3 fois possible : permet d'éviter de se déplacer à la salle pour régler.
 - **A la salle :** espèces, chèques vacances, coupon-sport, chèques.

. Si vous êtes éligible à l'aide municipale de la Banque des Sports de la ville d'Agen ou au coupon Sport de la ville de Boé il sera déduit de votre cotisation.

Il vous suffit de nous transmettre l'attestation (par mail ou lors de votre venue à la salle).

3ème étape : Séance d'essai

Votre enfant peut alors réaliser sa séance d'essai :

- **S'il souhaite continuer**, l'inscription est validée définitivement et la cotisation pourra être encaissée.
- **S'il ne souhaite pas poursuivre**, l'inscription est annulée. Le paiement déposé et non encaissé sera rendu ou détruit suivant votre choix. En cas de paiement en ligne le remboursement sera effectué.



NOS DISCIPLINES



BABY GYM et ÉVEIL GYM



A partir de 15 mois.

Développement de la motricité, de l'équilibre, de la coordination via des circuits et des jeux avec du matériel de gymnastique adapté aux plus jeunes.

Pour les 2021, (Eveil Gym) découverte des agrès de gymnastique.



GAF : GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FÉMININE

Évoluer sur les 4 agrès de la GAF :

le saut, les barres asymétriques, la poutre et le sol.



GAM : GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE

Évoluer sur les 6 agrès de la GAM :

le sol, les arçons, les anneaux, le saut, les barres parallèles et la barre fixe



LE PARKOUR

Originnaire de la rue, le Parkour peut se résumer dans l'art de se rendre d'un point à un autre en respectant le principe clé : l'efficacité et la fluidité.



LA TEAM GYM

Se pratique en équipe masculine, féminine ou mixte sur 3 agrès :

le sol, le mini trampoline et la piste d'acrobaties





NOS GROUPES ET TARIFS 2026-2027



GROUPES BABY GYM

ANNÉE	PUBLICS	NOM DU GROUPE	HORAIRES	
2023-2024	MIXTE	BG COCCINELLES	Samedi 9H15-10H00	TARIF 245 €
		BG PANDAS	Mercredi 10H00-11H00	
		BG KOALA	Mercredi 11h00-12h00	
		BG GIRAFES	Samedi 10H00-11H00	
		BG PAPILLONS	Samedi 10h00-11h00	
2021 MIXTE		BG LUTINS	Mercredi 10h00-11h00	
		BG LIONS	Samedi 11H00-12H00	

GROUPES ACCESS-ECOLE DE GYM GARÇONS (GAM) - FILLES (GAF)

ANNÉE	PUBLICS	Nom du groupe	HORAIRES	
2020	FILLES	Ecole de gym1	Mardi 17h30-18h30	Tarif 245€
		Ecole de gym2	Mercredi 13H00-14H00	
		Ecole de gym3	Mercredi 14H00-15H00	
2018-2019	FILLES	Ecole de gym4	Lundi 17h30-19h00	Tarif 275€
		Ecole de gym5	Merc 14h00-15h30	
		Ecole de gym6	Merc 15h00-16h30	
		Ecole de gym9	Samedi 13h00-14h30	
2017 -2016	FILLES	Ecole de gym10	Lundi 19h00-20h30	
		Ecole de gym11	Mardi 17h30-19h00	
		Ecole de gym12	Merc 15h30-17h00	
		Ecole de gym13	Jeudi 19h30-21h00	TARIF 275€
		Ecole de gym14	Vend 19h00-20h30	
2020/2019/2018	GARÇONS	Ecole de gym1	Mercredi 10H00-11H00	
		Ecole de gym2	Mercredi 16h30-17h30	

GROUPES ACCESS-INITIATION GARÇONS (GAM)- FILLES (GAF)

ANNÉE	PUBLICS	Nom du Groupe	HORAIRES	
2015-2014	FILLES	Initiation 2	Mardi 17h30-19h00	Tarif 275€
		Initiation 3	Merc 18h30-20h00	
2013-2012	FILLES	Initiation 1	Lundi 17h30-19h00	
		Initiation 6	Merc 14h30-16h00	
		Initiation 4	Jeudi 17h30-19h00	
		Initiation 9	Vendredi 19h00-20h30	
2011 et avant	FILLES	Initiation 7	Mercredi 16h00-17h30	
2017 à 2011	GARÇONS	GAM Initiation	Mercredi 17h30-19h00	

PARKOUR ECOLE - Samuel

ANNÉE	PUBLICS	Nom du groupe	HORAIRES	
2017 ET AVANT	Mixte	Parkour Ecole	Samedi 13h00-14h30	Tarif 275€
		TEAM GYM ECOLE- Mila		
2017 et avant	Mixte	Team gym Ecole	Mercredi 17h00-18h30	

Le CLUB de Gymnastique les Patriotes Agenais est une association loi 1901 à but non lucratif. Les Patriotes Agenais Gymnastique sont affiliés à la Fédération Française de Gymnastique et à ce titre, l'association respecte et applique son règlement.

Le présent règlement complète les statuts de l'association. Il s'applique à tous les membres de toutes les sections de l'association. L'adhérent ou son représentant légal, reconnaît, lors de son adhésion, avoir pris connaissance du présent règlement.

I - INSCRIPTION - COTISATION

Article I-1 : Conditions d'adhésion :

- Avoir 15 mois ou plus, à défaut les responsables légaux engagent leur enfant
- Être à jour de ses cotisations
- Avoir signé le règlement intérieur

Article I-2 : Cotisation et dossier d'inscription

La cotisation est due en début d'année et comprend :

- L'adhésion à l'association sportive,
- La licence fédérale - valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante
- L'assurance corporelle fédérale pour la pratique sportive lors des entraînements et des compétitions,

Pour des raisons d'assurance, en cas de non-paiement de la cotisation, l'adhérent ne pourra plus participer aux activités du Club. En cas de règlement par échéance de la cotisation en espèces, il sera demandé de remplir un échéancier qui sera présenté à chaque règlement mensuel (maximum en 3 fois).

Le gymnaste ne peut commencer ses cours que lorsque le dossier d'inscription est rendu complet avec le questionnaire de santé, , le règlement de la cotisation, lecture et validation du règlement intérieur.

Un dossier incomplet ne permettra pas à l'enfant l'accès à la salle pour débiter ses entraînements.

Une séance d'essai est possible avant l'inscription.

Toute modification aux renseignements fournis lors de l'inscription doit être signalée (changement de numéro de téléphone, mail, maladie grave, intervention chirurgicale).

II- FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Article II-1 : Horaires d'entraînement

- Ils sont communiqués en début d'année à tous les adhérents, selon le groupe. Par conséquent, l'adhérent (le représentant légal) doit les connaître et les respecter.
- Les parents doivent s'assurer de la présence des éducateurs (fermeture imprévue, entraînement annulé...) Ils doivent accompagner leurs enfants à la porte du module gymnastique et les reprendre après la séance à cet endroit.
- La saison gymnique vit au rythme scolaire. Les cours sont amenés à être modifiés pendant les vacances, seul le premier samedi des vacances est maintenu. Même si le club met tout en oeuvre pour maintenir les séances d'entraînement, des cours peuvent être amenés en cas de compétition.

Après les horaires d'entraînement, le club ne pourra être tenu responsable de l'enfant.

Le club s'engage à informer les parents par mail ou par SMS de toute annulation ou changement d'horaire.

Article II-2 : L'accès à la salle de gym

- Les gymnastes utiliseront les installations sportives mises à disposition par le COJC (salle de gym/vestiaires/douches) et veilleront à leur état de propreté. (Nourriture interdite en salle, bouteilles d'eau acceptées mais récupérées en fin de séances).
- Les portables sont éteints dans la salle, les bijoux et bracelets sont interdits (le club ne pourra être tenu responsable des vols qui pourraient se produire dans les vestiaires).
- Les responsables légaux des adhérents mineurs ainsi que les adhérents adultes seront tenus responsables des dégradations commises et devront s'acquitter des dommages occasionnés.
- Il est formellement interdit aux parents/accompagnateurs de pénétrer dans les vestiaires sauf pour la baby-gym. L'accès à la salle d'entraînement est interdit à toute personne non licenciée. Un local est mis à disposition pour les parents.

Article II-3 : Entraînement et respect des personnes

- Tout adhérent s'engage à avoir un comportement correct dans la salle et dans les vestiaires à l'égard des autres adhérents, entraîneurs, parents ou bénévoles du club.
- **L'adhérent s'engage à respecter l'autorité de l'entraîneur.**
- **Tout enfant ayant un langage ou une attitude incorrect pourra se voir exclu du club.**
- Les parents ou représentants légaux s'engagent également à respecter les autres adhérents et entraîneurs.
- Les adhérents devront porter une tenue adaptée à la pratique de la gymnastique (cheveux attachés, short, collant, tee-shirt, justaucorps pour les filles).

Article II-4 : Stages

- L'association est susceptible d'organiser des stages loisirs/compétition pendant les vacances scolaires. Les dates, modalités et tarifs vous seront communiqués avant chaque session.
- Il sera demandé une participation financière pour les stages des écoles de gym dont le coût n'est pas inclus dans le montant de la cotisation annuelle.

Article II-5 : Conduite à tenir en cas d'accident

- L'entraîneur est tenu de prévenir les personnes concernées dans l'ordre suivant : les pompiers, les parents, la présidente ou un membre du bureau ;
- Seuls les soins de 1er secours sont dispensés par l'entraîneur.
- Les parents doivent fournir au secrétariat du club dans les 24 heures le certificat médical des urgences ou du médecin afin de pouvoir faire la déclaration d'accident.

Article II-6: Radiation

La radiation d'un gymnaste peut être prononcée pour les cas suivants:

- le non paiement de la cotisation
- le non respect du règlement intérieur
- un comportement inadapté envers les autres ou à la pratique de la gymnastique

DATE

Signature précédé de "Lu et approuvé"

CONTACTS



8 rue F. Mitterrand - 47550 BOÉ



patriotes.agenais@wanadoo.fr



06.09.05.44.91



patriotesagenais-gymnastique.fr



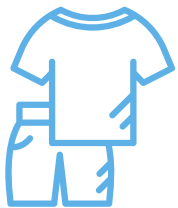
@patriotes.agenais



Les Patriotes Agenais

Pour des raisons d'organisation, il est préférable d'envoyer un mail

INFOS PRATIQUES - TENUES ET ACCESSOIRES



BABY GYM (Garçons et Filles) et EVEIL GYM - ECOLE DE GYM (Filles)

- Tenue conseillée : un short (ou jogging ou legging) et un tee-shirt proche du corps et le tour est joué! Pour les plus passionnés, il est possible de trouver des justaucorps dans le commerce mais ce n'est pas une obligation.
- Pieds nus, ou avec des chaussons de gym ou simplement des chaussettes. Cheveux attachés. Prévoir une veste en cas de baisse des températures.
- Pas de collier ou bracelet (clou d'oreille ou anneau proches du lobe acceptés).
- Autre matériel: une gourde d'eau



GYMNASTIQUE MASCULINE

- Tenue conseillée : pour les entraînements, un short et un Tee-shirt proche du corps. Pieds nus ou en chaussettes. Cheveux attachés pour les garçons qui ont les cheveux longs. Pas de bracelet ou collier.
- Autre matériel : une gourde d'eau

